



AR Prefecture

005-200034502-20240228-2024\_024-DE  
Reçu le 05/03/2024

EN CHAMPSAUR

Extrait du registre des

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
DE LA COMMUNE DE SAINT-BONNET-EN-CHAMPSAUR

**Séance du 28 février 2024**

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-huit du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bonnet-en-Champsaur, étant assemblé en session ordinaire à la Salle de la Mairie de Saint-Bonnet-en-Champsaur, lieu habituel de ses séances, après convocation légale, datée du vingt-trois février 2024 sous la Présidence de M. Laurent DAUMARK.

**Etaient présents : 16**

Mme Manon ATHENOUR, Mme Marie-Noëlle CHAIX, M. Roland BERNARD, Mme Aurélie DESSEIN, M. Fabien FERRARO, Mme Marie FESTA, M. Frédéric GAILLAND, M. Jean-Yves GARNIER, M. Michaël GAUME, M. Christian GONSOLIN, M. Rémy GONSOLIN, M. Dominique GOURY, M. Jean-Marie GUEYDAN, Mme Virginie LE TOUMELIN et Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**Etaient absents : 3**

Mme Emilie DROUHOT, Mme Nathalie LAJKO et Mme Nelly MARY.

**Etaient absents et représentés : 2**

Mme Emilie DROUHOT ayant donné pouvoir à Mme Virginie LE TOUMELIN, Mme Nathalie LAJKO ayant donné pouvoir à M. Laurent DAUMARK.

**A été nommée Secrétaire de Séance :** Mme Emmanuelle PELLEGRIN.

**CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE ELECTRIQUE SUR LE CHAMP DE FOIRE**

**Monsieur le Maire**

**Rappelle** aux membres du Conseil municipal qu'un ensemble de 11 syndicats dotés de la compétence optionnelle pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables correspondant à la compétence IRVE se sont groupés au sein d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de DSP. A l'issue de cette procédure de mise en concurrence, le bénéficiaire Société Easy Charge a été retenu.

**Rappelle** que l'installation et l'exploitation de ces infrastructures nécessitent l'occupation du domaine public de la personne publique et à ce titre la passation de conventions organisant les autorisations d'occupation domaniale. La présente convention, proposée par la société Easy Charge, détermine les conditions techniques, administratives et financières relatives à l'occupation du domaine public et notamment du Champ de foire de la commune.

**Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire**

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le projet de convention de la société Easy Charge,

**Considérant** la nécessité de formaliser une convention d'occupation avec le titulaire du contrat de DSP (la société Easy Charge) pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :**

**ARTICLE 1.** Approuver le projet de convention d'occupation de la société Easy Charge pour l'installation et l'exploitation d'infrastructures de recharge nécessaires à l'usage des véhicules électriques



**AR Prefecture**

005-200034502-20240228-2024\_024-DE

Reçu le 05/03/2024 hybrides rechargeables sur le secteur du Champ de foire.

**ARTICLE 2.** Autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Membres en exercice :	19	Pour :	18
Membres présents :	16	Abstention :	0
Membres représentés :	2	Contre :	0

Transmis en Préfecture le : **05 MARS 2024**  
Affiché ou publié le : **01 MARS 2024**

Ainsi fait et délibéré le 28 février 2024  
Pour copie conforme

Le Maire

Laurent DAUMARK